

Dossier de demande  
de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)  
valant mise en compatibilité des documents d'urbanisme  
pour la réalisation de la première ligne de tramway de  
l'agglomération tourangelle

**PIÈCE I : CLASSEMENT – DECLASSEMENT –  
OUVERTURE – REDRESSEMENT  
ET ELARGISSEMENT DES VOIES**

## SOMMAIRE

1	PREAMBULE.....	3
2	OBJET DES MODIFICATIONS DE VOIRIES.....	4
2.1	DIFFERENTS TYPES DE MODIFICATIONS DE VOIRIES.....	4
2.2	EXEMPLE : ÉLARGISSEMENT DE VOIRIE RUE DE JEMMAPES.....	4
3	TABLEAU RECAPITULATIF DES MODIFICATIONS DE VOIRIES.....	5

## 1 PREAMBULE

L'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière dispose que :

*« Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ».*

*« A défaut d'enquête relevant d'une autre réglementation et ayant porté sur ce classement ou déclassement, l'enquête rendue nécessaire en vertu de l'alinéa précédent se déroule selon les modalités prévues aux articles R 141-4 à R 141-10 ».*

*« Les enquêtes prévues aux articles L 123-3-1 et L 318-3 du Code de l'Urbanisme tiennent lieu de l'enquête prévue à l'alinéa précédent. Il en va de même de l'enquête d'utilité publique lorsque l'opération comporte une expropriation ».*

L'opération de tramway comporte une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique. Par conséquent, celle-ci tient lieu de l'enquête prévue à l'article L 141-3.

Par ailleurs, l'article L 141-12 inscrit au Code de la Voirie Routière donne les dispositions applicables au cas où il existe un établissement public de coopération intercommunale :

*« Les attributions dévolues au maire et au conseil municipal par les dispositions du présent Code sont exercées, le cas échéant, par le Président et par l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ».*

En application de cet article, le comité syndical du SITCAT procédera ultérieurement à une délibération, à l'issue de la procédure d'enquête, sur les modifications de voiries opérées. Au terme de ces délibérations, et sauf exceptions, les parcelles privées acquises dans le cadre de la procédure d'expropriation seront incorporées dans le domaine public de la collectivité délibérante.

La présente pièce vient en complément des informations décrites, par ailleurs, dans le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, et d'autre part dans le dossier d'enquête parcellaire.

Elle vise à présenter tout d'abord les différents types de modifications de voiries, afin de localiser ensuite les voies concernées dans le cadre de l'opération.

Le tableau du chapitre 3 récapitule pour les deux communes (Tours et Joué-lès-Tours) les différentes modifications de voiries qui seront mises en place dans le cadre du projet de tramway, en parcourant l'ensemble des rues traversées du nord au sud. Leur localisation cadastrale permet de les resituer par rapport à l'étude parcellaire réalisée en parallèle.

## 2 OBJET DES MODIFICATIONS DE VOIRIES

### 2.1 DIFFERENTS TYPES DE MODIFICATIONS DE VOIRIES

L'insertion d'une ligne de tramway dans un paysage urbain entraîne de nombreuses modifications de voiries. Parmi celles-ci, les modifications suivantes vont impacter la voirie :

- **Élargissement d'espaces publics existants** par intégration d'emprises privées dans le domaine public,
- **Création de nouveaux espaces publics,**
- **Création du tracé tramway sur emprises privées.**

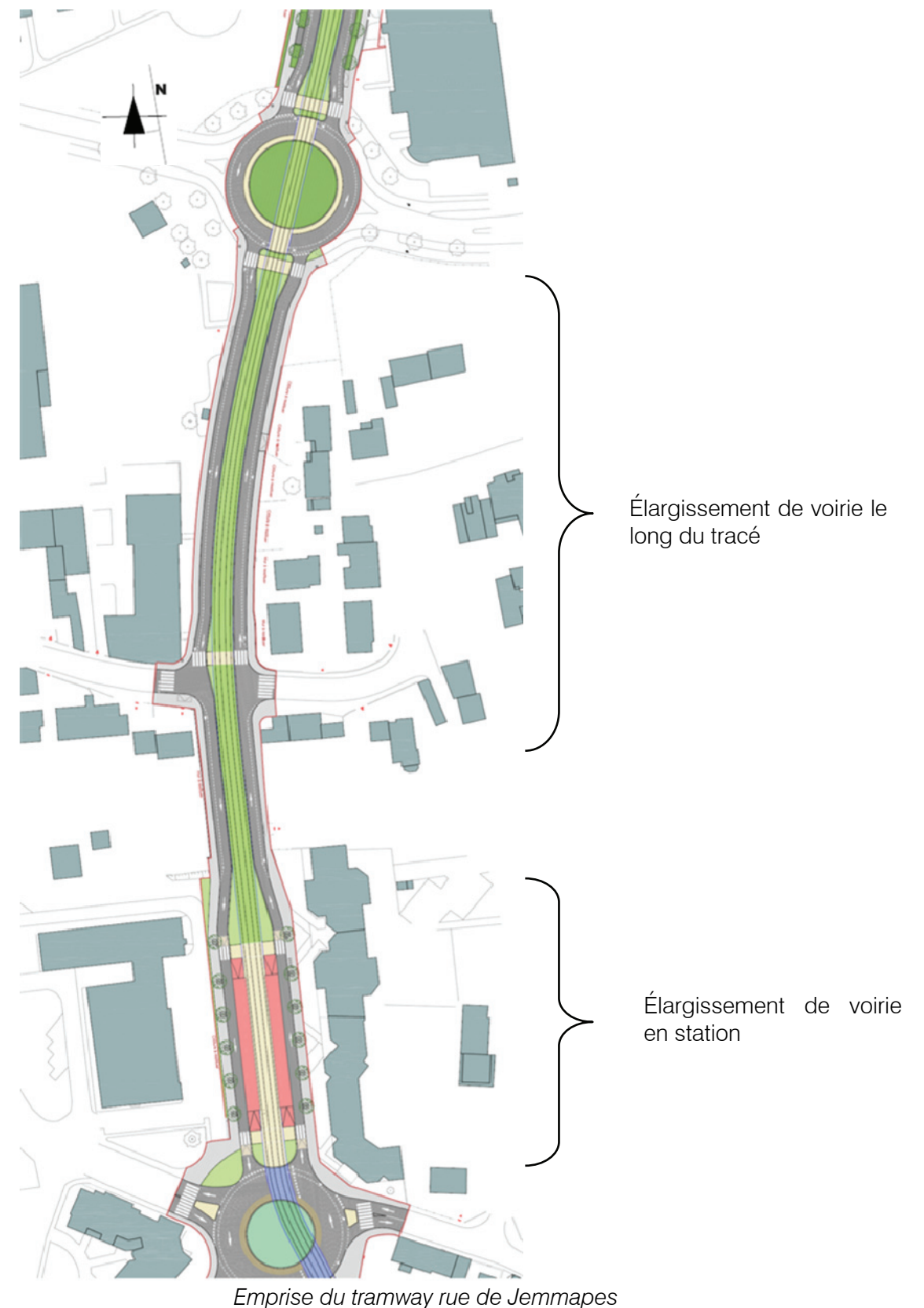
L'ensemble de ces modifications est présenté dans le tableau au chapitre 3.

### 2.2 EXEMPLE : ÉLARGISSEMENT DE VOIRIE RUE DE JEMMAPES

L'insertion d'un tramway en milieu urbain nécessite une emprise plus large comparée à une voirie automobile classique. De ce fait, l'impact principal présent pour la majorité des rues le long du tracé est l'élargissement de voirie.

L'exemple pris correspond à une rue étroite des quartiers nord de Tours : la rue de Jemmapes. Elle s'étend du nord au sud entre l'avenue de l'Europe et l'îlot Gentiana. La portion de voie présentée ci-contre est située entre la rue Daniel Mayer, axe structurant est-ouest des quartiers nord de Tours, et la rue de la Chevalerie. Le tramway dessert ici un quartier totalement résidentiel.

Le tramway est inséré en position axiale avec, de part et d'autre de son tracé, les voies automobiles. L'effet principal réside dans l'élargissement de l'espace public (chaussée et trottoirs) par intégration d'emprises privées dans le domaine public.



## 3 TABLEAU RECAPITULATIF DES MODIFICATIONS DE VOIRIES

N° section cadastrale	Voie concernée	Modifications de voirie
<b>Commune de Tours</b>		
AX	Rue du Colombier	Création de nouveaux espaces publics (Parking-Relais Nord et ses accès) ; Elargissement de voies publiques
AY	ZAC de Monconseil	Création de nouveaux espaces publics
BS	Avenue de l'Europe	Elargissement de voies publiques
BT	Avenue de l'Europe	Elargissement de voies publiques
BP	Rue de Jemmapes	Elargissement de voies publiques
BX	Rue de Jemmapes	Elargissement de voies publiques
BW	Îlot Gentiana	Création du tracé tramway sur emprises privées (parkings)
BW	Avenue André Maginot	Elargissement de voies publiques
BY	Avenue André Maginot	
BY	Avenue de la Tranchée	
BZ	Avenue de la Tranchée	
	Pont Wilson	
DY et DZ	Rue Nationale	
DW	Rue Nationale	
DT et CO	Avenue Grammont (nord)	
CO	Rue Charles Gille	
CN	Rue de Nantes, secteur de la gare	Elargissement de voies publiques
CN	Voies SNCF	Création du tracé tramway sur emprises privées
CN	La Poste, centre de Tri	Création du tracé tramway sur emprises privées
CN	Allée de la Bourdaisière	
CR	Allée du Plessis	
CR	Allée de Montrésor	
CR et CV	Avenue du Général de Gaulle	
CV et DP	Avenue Grammont (sud)	
DP	Bd Winston Churchill	Elargissement de voies publiques
DP et DO	Mail Suzanne Valadon	Création du tracé tramway sur emprises privées (parkings)
	Traversée du Cher	Création de nouveaux espaces publics (nouveau pont)
DN et DM	Parc de la Bergeronnerie + Parking	Création du tracé tramway sur emprises privées (parkings) ; Création de nouveaux espaces publics
HL	Avenue Jean Portalis	Elargissement de voies publiques
HL	Allée Ferdinand de Lesseps	Elargissement de voies publiques
HL et EY	Avenue de Pont Cher	Elargissement de voies publiques

N° section cadastrale	Voie concernée	Modifications de voirie
<b>Commune de Joué-lès-Tours</b>		
AD	Rue du Pont Volant	Elargissement de voies publiques
CE	Rue des Martyrs	Elargissement de voies publiques
BL	Rue de la République	Elargissement de voies publiques
BH	Rue Gamard	Elargissement de voies publiques
BH	Rue de la Rotière	Elargissement de voies publiques
BH	Rue le Verrier	Elargissement de voies publiques
BD et BC	Rue James Pradier	Elargissement de voies publiques
BD et BC	Contournement stade Jean Bouin	Création de nouveaux espaces publics
BD et BC	Traversée du périphérique	Création de nouveaux espaces publics (nouveau pont)
BD et BC	Terrain d'aventure municipal	Création de nouveaux espaces publics
BD et BC	CR 52 de la Troue au Petit Moron	Création de nouveaux espaces publics
BD et BC	Rue Jean Monnet	Création de nouveaux espaces publics (Parking-Relais Sud et ses accès) ; Elargissement de voies publiques

La localisation cadastrale permet de se référer au dossier d'enquête parcellaire qui mentionne la liste des acquisitions de parcelles impactées par le projet de tramway.